



Document de travail

Panel sur la prévention des crises et la stabilisation le 3 septembre 2018

L'intensité et le développement des activités de Boko Haram (BH) depuis 2009 ont posé de grands défis à la stabilité de la région du lac Tchad et conduit à des déplacements massifs internes et transfrontaliers, à la destruction de vies et de biens, à des violations des droits de l'homme et à la rupture des institutions et de l'appareil gouvernementaux. La sécurité reste l'une des principales préoccupations des communautés dans les quatre pays du bassin du lac Tchad. La coopération transfrontalière est cruciale pour élaborer des approches cohérentes en matière de stabilisation et de prévention non seulement comme réponse à la menace croissante mais aussi comme possibilité d'éviter une crise prolongée, l'objectif étant de favoriser des solutions permettant d'assurer la stabilité et la paix dans la région.

La stabilisation dans la région du lac Tchad est comprise comme l'organisation, sur place, des processus politiques destinés à « contenir » la violence. La stabilisation vise à permettre de premiers pas vers la réconciliation entre les parties au conflit et à établir un consensus social et politique comme base de structures politiques légitimes et d'un développement à long terme.

Pour promouvoir la stabilisation et jeter les bases du relèvement et du développement, cinq objectifs sont essentiels :

- soutenir les processus politiques pour élaborer une approche régionale commune sur la stabilisation dans les quatre pays du bassin du lac Tchad
- renforcer la gouvernance locale et la réconciliation
- soutenir la réforme du secteur de la sécurité, notamment la sécurité collective et les progrès réalisés concernant la Force multinationale mixte (FMM)
- jeter les bases d'un processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ; soutenir le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'anciens combattants, les membres de la Force spéciale mixte civile et les groupes d'autodéfense
- assurer le respect de l'état de droit tout au long du processus de stabilisation pour parvenir à des institutions fiables, efficaces et responsables

Lors de la Conférence humanitaire d'Oslo, l'Allemagne a créé, avec les co-organisateur – le Nigéria, la Norvège et les Nations Unies – et les pays riverains du lac Tchad – le Cameroun, le Tchad et le Niger –, le Groupe consultatif sur la prévention et la stabilisation dans la région du lac Tchad, qui constitue une plateforme de discussion stratégique sur ces questions.

Après la première réunion du Groupe consultatif à Berlin en septembre 2017, le PNUD a soutenu l'organisation d'une série de consultations et de dialogues politiques tant au niveau régional (bassin du lac Tchad) que national afin de déterminer les questions clés ayant trait à la stabilisation et à la déradicalisation au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria.

Ces consultations ont été menées selon une approche participative avec des représentants des gouvernements, au niveau national et local, des dirigeants locaux, des ONG ou des organisations locales et autres parties prenantes. Au mois de mai, des acteurs régionaux au niveau sous-national se sont rencontrés dans le cadre du « Forum des Gouverneurs du Bassin du Lac Tchad » à Maiduguri pour encourager la coopération régionale transfrontalière entre les décideurs. Le processus politique qui a été lancé vise à contribuer aux efforts actuels entrepris par la Commission du Bassin du Lac Tchad et de l'Union africaine pour élaborer une stratégie globale de stabilisation de la région.

Dans la perspective d'une stratégie efficace pour la réforme du secteur de la sécurité (RSS), le cadre politique de l'Union africaine sur la réforme du secteur de la sécurité adopté en 2013 représente une avancée décisive dans l'appropriation africaine des approches de RSS actuelles. Les principes suivants pourraient encadrer la discussion sur la RSS dans la région du lac Tchad : (1) lien entre RSS et intégration régionale (2) adhésion à un concept de RSS national (3) paramètres pour le soutien externe à la RSS (4) adaptation des processus de RSS aux contextes nationaux historiques et culturels (5) respect des principes de responsabilité et de transparence (6) responsabilité première incombant aux États membres de coordonner le soutien à la RSS. On abordera éventuellement aussi le principe de l'« appropriation au niveau régional et national » des processus de RSS de la CEDEAO.